



PREAVIS No 01-2023 « COMPTES DE L'ANNEE 2022»

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASEL
PAR LA COMMISSION DE GESTION

Séance du Conseil intercommunal du 15 juin 2023

La Commission de gestion, composée de Mesdames Anne Schranz et Daphnée Schäppi et de Monsieur Jean-François Spring, a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 5 juin 2023 dans les locaux de la Police de Pully. Elle a siégé seule, puis en présence de M. Jean-Marc Chevallaz, président du CoDir et du Lt-colonel Dan-Henri Weber, commandant de police, qu'elle remercie pour les renseignements et explications donnés aux commissaires.

Préambule

Il s'agit du onzième exercice de l'ASEL que l'on peut qualifier de bon puisque les comptes sont équilibrés. Si cela résulte d'une bonne maîtrise des charges, il faut aussi remarquer des revenus supérieurs aux attentes. C'est pourquoi ces charges sont inférieures de 3,6% à celles budgétées et quasiment égales aux comptes 2021.

La Cogest a examiné en détail le préavis et son annexe « Comptes 2022 ».

Préavis

Les informations figurant dans le préavis sont claires et le détail des chiffres les concernant se trouve dans la brochure des comptes. Toutefois les remarques suivantes ont été faites :

Charges relatives aux autorités et personnel

Le préavis mentionne la difficulté de remplacer rapidement le départ de collaborateurs. Ce point est développé dans le rapport sur le préavis No 02-2023.

Charges relatives aux biens, services et marchandises

La diminution concerne bien des non-dépenses et non des reports de charges sur le budget suivant.

Charges relatives aux amortissements

Chaque année les factures qui se sont soldées par un acte de défaut de bien sont passées en pertes et sortent donc des comptes débiteurs. Pour 2022 : CHF 88'020.66 ont été mis en perte dont CHF 82'308.36 concernent EPSIPOUR (procédure pénale et de poursuite)

Brochure des comptes

Vu les nombreux commentaires explicatifs contenus dans cette brochure les questions ont été peu nombreuses.

P. 1 - 600.3099: la soirée du personnel qui a traditionnellement lieu en janvier a encore été touchée par le Covid et donc annulée.

P. 1 - 600.3141: la PEL est seulement locataire de ses locaux mais l'entretien du bâtiment lui revient (toiture, éclairage, portes coulissantes...). Dans ce compte sont également compris tous les contrats relatifs au poste de police (ascenseur, ECA...).

P. 1 - 600.3189.00: un calcul un peu grossier montre que le coût de l'informatique revient à CHF 10'000 par employé par an. Ce compte comprend le coût d'exploitation des logiciels propres à la police ainsi que le mandat que l'APEL a souscrit auprès du Service informatique de la Ville de Pully. Il faut préciser que ce mandat lui est bénéfique, car ce service est très réactif et connaît parfaitement le fonctionnement de la police, contrairement à certaines entreprises privées employées par d'autres associations. Ce poste devrait augmenter à l'avenir lorsque le projet Odysée sera effectif, probablement en 2024.

P. 2 - 600.3189.01: le montant concerné représente une somme de CHF 6'000 à 8'000.

P. 2 - 600.3809 : la réserve pour risque sur débiteurs est ajustée en fonction du montant des postes ouverts débiteurs au 31 décembre. En 2022, le total des différents débiteurs ouverts est de CHF 630'328 sur lesquels le pourcentage des risques encourus dépend du type de facture. Dans ce cas, le total du risque calculé est de CHF 426'700, montant que doit atteindre la réserve au 31 décembre 2022. Pour que la réserve atteigne cette somme l'attribution a donc dû se monter à CHF 92'600.

P. 2 - 600.4356 : la PEL assure la sécurité et le contrôle lors de fouilles privées, par exemple lorsqu'un opérateur effectue le câblage de fibre optique. Mais dans ce compte entrent également les analyses de chantiers, les inhumations, les macarons et horodateurs...

P. 2 - 600.4360.01 : il s'agit du remboursement fait à la police pour son engagement lors des manifestations validées par la Ville (par exemple la Course à travers Pully).

P. 3. - 613.3116 : le montant concerné représente une somme d'environ CHF 10'000.

P. 3 – 613.3151 : les campagnes d’affichage de prévention se décident au niveau cantonal et toutes les affiches ne sont pas pertinentes au niveau communal de Pully.

P. 4 – 613.4370 : le nouveau radar sur trépied qui prend des photos dans les deux sens a passablement augmenté le nombre de voitures contrôlées. Toutefois la grande différence constatée chaque année entre le budget et les comptes vient du fait que la somme budgétée est calculée sur celle des comptes connus à cette date, donc avec un décalage de deux ans.

Conclusion

C’est à l’unanimité que la Commission de gestion vous demande d’adopter les comptes 2022 de l’Association de communes « Sécurité Est Lausannois ».

Pully, le 8 juin 2023

Anne Schranz, Pully
Présidente, rapportrice

Daphnée Schäppi, Savigny

Jean-François Spring, Paudex